



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° - 221 - 29 mars 2013

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SOMMAIRE

- 1 - 13 avril 2013, Abolition citoyenne du système prostitueur à la Machine du Moulin Rouge
- 2 - Non à l'impunité des viols au Rwanda - 7 avril - Paris - Page 2
- 3 - Le Dakota du Nord rend l'avortement quasi impossible - Robes A. Manoukian - Page 2
- 4 - Appel à l'action urgente : Condamnez le meurtre d'une enseignante pakistanaise - Internationale de l'Education - Page 3
- 5 - « Les femmes font mauvais usage de la démocratie ». Visibilités des jeunes Afghanes et paniques morales dans Kaboul post Talibans - Julie Billaud, le 29/06/2012 - Page 5
- 6 - Viols en réunion, des auteurs condamnés par une Cour d'assises, C'est possible ! - Nolwenn Weiler - 26 mars 2013 - Page 6
- 7 - Vivant, mais pas assez pour être jugé. Mort et définitivement hors de portée de la justice pénale. Appel à soutien - AVFT - Page 7
- 8 - Assassinée par son mari dans l'Oise en 2010 : sa sœur dépose plainte pour non assistance à personne en danger - FNSF - Page 8
- 9 - Une maire fait retirer les affiches du Salon de l'érotisme - Le 26/03/2013 - Page 8
- 10 - SNCF - Harcèlement sexuel au travail : des salariées sanctionnées pour avoir parlé ? - AVFT - Sud Rail - Page 9
- 11 - Baby-Loup : la Cour de cassation a rouvert la boîte de Pandore - La CLEF - Page 11
- 12 - ONU - 57^{ème} commission sur le statut des femmes - L'échappée belle - Claudy Vou hé, Présidente de Genre en Action - Page 11
- 13 - Assistanat sexuel : halte à la marchandisation de la sexualité ! - Les Effronté-es - Page 13
- 14 - La vie sexuelle et affective des personnes handicapées doit se faire dans la dignité - La CLEF - Page 14
- 15 - Invitation du Collectif du 8 mars - Sarcelles - 6 avril - Page 14
- 16 - Conférence « Ma famille ? Le célibat - Institut Émilie du Châtelet - 9 avril - Paris - Page 14
- 17 - Livre : « Si je viens vers toi... » - Véronique Verger - Page 15
- 18 - Livre : Mariage de même sexe et filiation Irène Théry - Éditions de l'EHESS - Page 15
- 19 - Livre : « L'automne des femmes arabes » de Djemila Benhabib
- 20 - Radio Femmes libres - Programme d'avril

MOBILISATIONS

- 1 - **13 avril 2013, Abolition citoyenne du système prostitueur à la Machine du Moulin Rouge**
Le collectif Abolition 2012 organise le 13 avril un événement à la Machine du Moulin Rouge pour construire ensemble une société sans prostitution et obtenir l'adoption d'une loi d'abolition du système prostitueur. De nombreuses personnalités viendront exprimer pourquoi, comme nous, elles pensent que l'abolition, c'est la seule solution, pour mettre fin à cette violence qu'est la

prostitution.

Inscriptions : <http://www.emailmeform.com/builder/form/ff6Hg04w82bU8y72Q>

ABOLITION CITOYENNE DU SYSTÈME PROSTITUEUR

Ensemble, construisons une société sans prostitution

La Machine du Moulin Rouge

90 Boulevard de Clichy - Métro Blanche de 13h30 à 18h

Communiqué de presse : 67 ans jour pour jour après la fermeture des maisons closes, et 2 ans après la publication du rapport d'information parlementaire sur les politiques publiques en matière de prostitution, associations et personnalités rappelleront que tout acte sexuel imposé par l'argent constitue en soi une violence. Cet événement engagera un mouvement citoyen pour l'adoption d'une loi globale d'abolition du système prostitueur.

La prostitution est la dernière des violences des hommes contre les femmes dont on pénalise les victimes au lieu des auteurs. Les politiques publiques en matière de prostitution sont profondément incohérentes, injustes et n'offrent aucune d'alternatives réelles aux personnes prostituées. La violence prostitutionnelle est largement banalisée dans la société et les médias.

L'abolition de la prostitution n'est pas une utopie. Elle est « la réalité de demain ». L'abolition de l'esclavage ne l'a pas fait disparaître, mais elle a engagé toute la société contre ce système d'exploitation des êtres humains. De même, l'abolition du système prostitueur ne fera pas disparaître la prostitution du jour au lendemain, mais elle engagera toute la société auprès des personnes prostituées et contre ce système.

L'abolition du système prostitueur n'est donc pas une finalité mais un point de départ pour qualifier enfin la violence de tout acte sexuel imposé par l'argent, engager la responsabilité pénale de ceux qui en tirent profit et offrir de vraies alternatives à celles et ceux qui veulent s'en extraire.

2 - Non à l'impunité des viols au Rwanda - 7 avril - Paris

Non à l'impunité des viols au Rwanda

Rassemblement Dimanche 7 avril

15h » - 17h30 Mur de la Maix - Ecole Militaire

Le collectif de solidarité avec les femmes tutsies, qui ont porté plainte pour viol contre des membres de l'armée française, appelle au rassemblement pour la commémoration du génocide des tutsis au Rwanda. Ce rassemblement sera suivi d'une marche du champs de Mars au Trocadéro puis, pour celles qui le voudront, d'une veillée commémorative au siège de Médecins du Monde, 62 rue Marcadet, 75018 Paris, M° Marcadet Poissonniers

Visitez notre site : <http://www.contreviolsrwanda.info>

INTERNATIONAL

3 - Le Dakota du Nord rend l'avortement quasi impossible - Robes A. Manoukian

Le gouverneur de cet État conservateur a promulgué la loi la plus restrictive des États-Unis en matière d'avortement. Objectif: remettre en cause le droit à l'interruption volontaire de grossesse. Le gouverneur républicain du Dakota du Nord, Jack Dalrymple, a promulgué mardi une nouvelle loi rendant impossible toute IVG dès le premier battement de cœur du fœtus, soit environ six semaines après la procréation, un moment où de nombreuses femmes ignorent encore qu'elles sont enceintes. Aucune exception n'est faite pour les cas de viol, d'inceste, ni même en cas de

danger pour la santé de la mère.

Cette loi est toutefois susceptible d'être annulée par la Cour suprême. Depuis 1973, elle a légalisé l'avortement jusqu'à ce que le fœtus soit «viable». Aujourd'hui, de nombreux États situent cette limite à 20 ou 24 semaines. Le gouverneur a lui-même reconnu que cette loi, qu'il venait de signer, était susceptible d'être annulée. L'État, rural et contrôlé par les républicains, ne compte qu'une seule clinique d'avortement mais les opposants à l'IVG souhaitent sa fermeture.

La contraception également pointée du doigt : Une deuxième loi, signée par le gouverneur mardi, introduit ainsi une nouvelle obligation pour les médecins réalisant des avortements : ils doivent désormais être aussi affiliés à un hôpital, ce qui impose de fait de nouvelles restrictions sur les prestataires actuels. Là encore, Jack Dalrymple a reconnu que la loi serait probablement attaquée en justice. La troisième mesure interdit les avortements réalisés uniquement pour des raisons génétiques ou dans le but de choisir le sexe de l'enfant. Sans intervention judiciaire, ces trois lois prendront effet le 1er août prochain.

Plusieurs États, comme l'Arkansas, ont récemment voté des lois restrictives sur l'avortement et d'autres devraient suivre dans les prochains mois dans l'espoir que la Cour suprême se saisisse des cas et revienne sur sa décision de 1973. Les défenseurs du droit à l'avortement se disent certains que ces différentes tentatives seront invalidées par les tribunaux. «Cette série de lois ne résistera pas à un examen constitutionnel», a réagi Sarah Stoesz, présidente du Planning familial dans trois États, dont le Dakota du Nord. «Mais à cause du mépris des responsables du Dakota du Nord pour la santé des femmes, l'État va endurer des mois et des années de procédures, à un coût de centaines de milliers de dollars pour les contribuables.»

Les élus locaux ont également voté récemment pour organiser un référendum en novembre 2014 afin de définir la vie à compter de la procréation, donnant aux embryons la pleine protection de la loi, ce qui pourrait rendre illégal les contraceptifs comme le stérilet, qui empêche la nidation mais pas la fécondation. Selon l'Institut Guttmacher, une vingtaine d'États sur 50 ont des textes qui interdiraient complètement ou partiellement l'avortement si la Cour suprême revenait sur sa décision. Mais en octobre, la plus haute juridiction de l'État a refusé de se saisir d'un cas concernant l'État de l'Oklahoma, dans le Sud.

4 - Appel à l'action urgente : Condamnez le meurtre d'une enseignante pakistanaise - Internationale de l'Éducation

L'Internationale de l'Éducation (IE) demande à ses organisations membres de condamner le meurtre de Shahnaz Nazli, une enseignante pakistanaise exécutée pour avoir voulu éduquer des filles. L'IE vous invite à signer la pétition lancée par Gordon Brown, l'envoyé spécial des Nations Unies pour l'éducation. *Signez ici* : <http://educationenvoy.org/>

Texte de la pétition : Endeillé-e par le meurtre de Shahnaz Nazli, une enseignante courageuse assassinée pour avoir voulu assurer le droit des filles à étudier, j'appelle le Président et le gouvernement du Pakistan à mettre fin aux meurtres et à la violence qui empêchent l'éducation des filles et à s'assurer que toutes les filles puissent aller à l'école et apprendre sans crainte. Nous demandons que toutes les filles et tous les enseignants et enseignantes soient protégés et se sentent en sécurité pour jouir de leur droit fondamental à l'éducation.

Shahnaz Nazli, une enseignante de 41 ans, a été exécutée mardi 26 mars en se rendant à pied à l'école pour filles située à Jamrud près de Peshawar au Pakistan. Des tireurs ont ouvert le feu lorsque Mme Nazli se trouvait à seulement 200 mètres de l'école et ont pris la fuite après avoir atteint leur cible. Le chef d'établissement l'a emmenée à l'hôpital, mais Shahnaz a succombé à ses blessures trois heures plus tard.

L'IE et ses affiliés condamnent vigoureusement ce meurtre, présentent leurs sincères condoléances à la famille et aux collègues de Mme Nazli et s'engagent à faire pression sur les

autorités pakistanaises afin qu'elles garantissent la sécurité des enseignant-es et des élèves sur le chemin de l'école et à l'école.

La déclaration de l'IE intitulée «Les établissements scolaires doivent être des havres de paix» incite la communauté internationale à agir pour renforcer la législation internationale, empêcher les violations du droit à l'éducation et assurer que les enfants, les enseignants, les écoles et les universités soient protégés, que les auteurs des attaques soient punis, et que l'éducation soit une force pour la paix. Le meurtre de Shahnaz Nazli souligne, une fois de plus, les risques auxquels sont confrontés chaque jour les enseignant-es dans des environnements hostiles.

Il faut une tolérance zéro pour la violence contre les enseignants en général et contre les enseignantes et les étudiantes en particulier. L'IE et ses affiliés n'abandonneront pas leur combat tant que le gouvernement et les autorités pakistanaises n'assureront pas la sécurité des enseignants et des élèves. Il ne sert à rien de parler de développement ou de progrès n'importe où dans le monde si les gens qui consacrent leur vie professionnelle à former les esprits de nos enfants ne peuvent pas exercer leur travail en toute sécurité. La mort de Shahnaz Nazli et la tentative de meurtre contre Malala Yousazai nous montrent que nous sommes à la croisée des chemins dans la lutte entre ceux qui veulent priver nos enfants de leur droit humain à être éduqués et ceux qui protègent ce droit à tout prix. Il est temps que les autorités pakistanaises passent de la parole aux actes. L'avenir de leurs enfants, de leur pays et de notre monde globalisé en dépend.

L'IE et ses affiliés soutiennent pleinement l'initiative de l'Envoyé spécial de l'ONU pour l'Education mondiale, Gordon Brown sur cette question et plus largement sur la promotion du droit des filles à une éducation. L'IE vous est reconnaissant de votre solidarité.

Fred van Leeuwen, Secrétaire général

5 - « Les femmes font mauvais usage de la démocratie ». Visibilités des jeunes Afghanes et paniques morales dans Kaboul post Talibans - Julie Billaud, le 29/06/2012

À Kaboul, la question de l'apparence des Afghanes dans les espaces publics cristallise les tensions liées à la présence de troupes étrangères et à l'ouverture au consumérisme. Dans ce contexte, les étudiantes sont obligées de se situer, à travers leurs pratiques vestimentaires, dans le clivage désormais établi entre « modernes » et « Talibans ».

L'intervention militaire en Afghanistan a en partie été justifiée auprès du public occidental par la nécessité de venir en aide aux femmes afghanes et de mettre fin à leur discrimination rendue systématique sous le régime taliban. Le nouveau gouvernement afghan mis en place avec l'appui des forces de la coalition a donc dû initier un certain nombre de réformes visant à faciliter leur accès à l'espace public et encourager leur participation à la vie politique et économique du pays. Le libéralisme économique qui a accompagné la « transition vers la démocratie » ainsi que les promesses non tenues de la « reconstruction » ont cependant déclenché des séries de « paniques morales » [1] au sein de la société afghane. En effet, la présence de troupes étrangères a radicalisé les débats autour de l'identité tout en définissant la « culture afghane » en termes d'opposition à l'Occident. Ces dynamiques ont obligé les femmes, et en particulier les jeunes filles perçues comme particulièrement influençables, à façonner leur visibilité publique en fonction de contraintes nouvelles. À partir d'un terrain ethnographique mené au dortoir des étudiantes de l'université de Kaboul en 2007 [2], cet article analyse le contenu de ces paniques et étudie les performances publiques de ces jeunes filles qui, confrontées à de nouveaux modèles de féminité, tentent de trouver une expression qui leur soit propre tout en restant fidèles à la « religion » et à la « tradition ».

Paniques morales : Les premières années de la « reconstruction » ont été marquées par la réapparition des femmes dans la vie publique. Un ministère des Affaires féminines a été ouvert, des quotas ont été instaurés au sein du parlement et des conseils de province, des présentatrices

sont apparues sur les plateaux de télévision, les organisations non gouvernementales de femmes ont fleuri et les jeunes filles ont repris le chemin de l'école et de l'université. Ces réformes auraient pu créer un appel d'air en encourageant la gent féminine à prendre part de façon plus systématique à la vie publique, mais le manque de légitimité de la classe politique au pouvoir a décrédibilisé ce mouvement. En effet, la promotion des droits des femmes a rapidement été interprétée comme une tentative de « l'Occident » d'imposer une forme d'ingénierie sociale contraire à la « culture » et à la « tradition ». Ce sentiment soudain d'appréhension face à ce que les médias locaux interprètent comme une forme de dilution culturelle, s'est catalysé autour de l'apparence des jeunes filles en public, au point de donner lieu à des propositions de loi visant à « rétablir l'ordre public ». Ces paniques morales ont conduit à des efforts inconsidérés, voir extravagants, pour renforcer « les normes islamiques ».

En effet, avec l'ouverture économique du pays, le conformisme qui régnait à l'époque des Talibans, obligeant femmes et hommes à suivre à la lettre le code vestimentaire imposé, s'est peu à peu assoupli. Des espaces de « permissivité », souvent liés aux espaces de consommation, ont commencé à apparaître dans Kaboul. La jeunesse, avide de divertissement après les années d'austérité imposées par le régime des « mollah », a commencé à tester les frontières des interdits. Les jeunes filles issues des classes sociales éduquées et urbaines en particulier, ont calqué leur apparence sur la mode iranienne et sur les figures féminines des très populaires séries indiennes Tulsi et Perena, en portant du maquillage et des chader [3] chatoyants sur des blouses plus courtes. Les garçons ont revêtu les blue jeans et ont laissé pousser leurs cheveux, cherchant à ressembler aux stars de leurs films Bollywood préférés. Avec le renouveau de l'industrie du mariage, d'extravagants wedding halls (salle de mariage) aux noms exotiques se sont érigés en périphérie de la ville. Sham-e Paris (nuit parisienne) avec sa réplique de la tour Eiffel illuminée devant le parvis d'entrée, est un vaste complexe au luxe ostentatoire exhibant des salles de réceptions, des salons de coiffure, des boutiques de tenues de soirée et des studios de photographes spécialistes du mariage. En réponse à cette nouvelle demande pour le mariage dans sa version « moderne », les salons de beauté ont fleuri dans la ville. Ceux-ci sont devenus l'activité économique de prédilection de nombreuses femmes et par conséquent, de rares lieux de sociabilité féminine en dehors des cercles familiaux.

Perçue comme une invitation ouverte à l'exhibition sexualisée de soi, cette mode tape-à-l'œil mise en vitrine dans les magasins du centre ville fait l'objet de commentaires permanents dans les médias et les cercles politiques. Ainsi, la sphère publique s'est vue assimilée à la consommation de luxe individuelle, et par conséquent, à un mode de vie perçu comme contraire à l'islam. En mars 2007, par exemple, on pouvait lire dans le journal national hebdomadaire Arman e Mili, une publication de l'Alliance du Nord (le parti Jamiat e Islami du Commandant Massoud), un article intitulé « Les femmes font mauvais usage de la démocratie ». L'article rapportait les propos de la directrice du département des Affaires féminines de la province de Balkh (nord du pays) qui se plaignait « des tenues découvertes et indécentes portées par les femmes lors des cérémonies de mariages ». Dans l'interview qu'elle donnait au journal, Feriba Majid exprimait son inquiétude vis-à-vis de comportements qu'elle considérait comme représentatifs d'une mauvaise compréhension du droit des femmes et de la démocratie. Elle ajoutait enfin : « Chacun interprète la démocratie à sa guise, mais certaines femmes déshonorent les autres en se montrant à moitié nues à ces fêtes. Ceci est inacceptable et l'islam condamne de telles attitudes ». Elle concluait en annonçant le recrutement d'agents officiels féminins pour contrôler les tenues portées par les femmes lors d'occasions spécifiques comme les mariages. Un mois plus tard, le même journal publiait une tribune sous le titre : « Se dévoiler n'est pas un signe de démocratie » dans laquelle l'auteur dénonçait ces « filles qui vont à l'école ou à l'université habillées comme pour se rendre à une fête de mariage ». L'auteur demandait au gouvernement de renforcer les « principes islamiques » en s'assurant que les jeunes filles soient voilées correctement dans les espaces publics.

Les transformations liées à l'ouverture anarchique du marché et la présence de forces d'occupation étrangères ont réveillé des anxiétés qui s'articulent dans des termes spécifiquement genrés. Afin de se préserver de ce qu'elle conçoit comme une menace pour le bien public et pour sa souveraineté, la classe politique afghane a multiplié les initiatives visant à renforcer la prescription islamique de la modestie. Les partis politiques et le gouvernement se sont lancés dans cette surenchère nationaliste en proposant de rétablir la police des mœurs, de fermer le ministère des Affaires féminines, de mettre fin au système des quotas et de revenir à une version plus stricte de la shari'ah.

Filles « Talibans » et filles « modernes » : Les étudiantes du dortoir des filles de l'université de Kaboul sont sur la ligne de front de cette bataille. Elles comptent parmi celles qui doivent façonner leurs performances publiques (Goffman 1969) en fonction de scénarios de genre culturellement intelligibles (Billaud 2012). Pour préserver leur réputation, elles doivent montrer leur participation à un système moral au sein duquel leur corps fait l'objet d'une attention permanente.

Les performances des jeunes filles dont les familles se sont exilées en Iran ou au Pakistan pendant la guerre et le régime des Talibans diffèrent de celles qui sont restées à Kaboul, et qui ont fait l'expérience de la peur de la sanction publique. Épargnées par ces traumatismes, les premières ont ramené à Kaboul des modes de vie, des pratiques vestimentaires et des interprétations de l'islam autres : elles s'intéressent à la mode, fréquentent les malls (centres commerciaux) du centre ville, et pratiquent de manière plus souple la ségrégation entre garçons et filles, en acceptant parfois de donner leur numéro de téléphone à leurs camarades du sexe opposé. Leur relative ignorance de l'humiliation publique et une certaine conviction de leur bon droit les rend plus à même de tester les frontières du permmissible. Elles justifient leur apparence « moderne » (en dari : emrûzi, modern) et leur volonté d'acquérir une éducation, par des arguments qui relèvent du féminisme islamique, même si elles n'utilisent pas ce terme en raison de sa charge symbolique et émotionnelle. Afin de se prémunir des critiques, elles font référence au principe islamique selon lequel une bonne musulmane doit à la fois avoir une apparence modeste et plaisante. Elles citent Aisha, la « mère des croyants », comme un modèle de figure féminine éduquée. Leur émancipation ne s'articule donc pas en termes de rupture avec la « culture » et la « religion » mais passe plutôt par une « répétition subversive des normes » (Butler 1988).

En revanche, les jeunes filles qui ont grandi à Kaboul ont développé un habitus plus conforme aux normes dominantes. Elles se voilent de façon plus classique, portent des shalwar kamiz [4] traditionnelles, évitent tout contact avec le sexe opposé, et sortent rarement du dortoir en dehors des cours. La vie sobre qu'elles s'imposent est raillée par les étudiantes d'apparence plus moderne, qui les surnomment les « Talibans ». Pour elles, la confiance que leurs familles leur accordent en acceptant qu'elles vivent seules nécessite qu'elles se concentrent sur leurs études. La mode et les cosmétiques sont les attributs de la superficialité, une valeur qu'elles jugent contraire à l'islam.

Ces exemples révèlent l'impossibilité pour les jeunes filles de passer outre le catalyseur émotionnel que génèrent les symboles et les idées nationalistes ravivés par la présence de forces étrangères. Si certaines d'entre elles osent réinterpréter les normes pour les mettre en accord avec leur désir d'exprimer leur appartenance à une classe éduquée et « moderne », les pratiques des unes comme des autres démontrent une volonté de préserver les valeurs islamiques et de s'inscrire dans un univers moral commun. Le conformisme qui domine dans la sphère publique afghane ne doit donc pas faire l'objet d'une lecture culturelle essentialiste : il participe aussi d'une forme de résistance à la domination occidentale.

TEXTES

6 - Viols en réunion, des auteurs condamnés par une Cour d'assises, C'est possible ! - Nolwenn

Weiler - 26 mars 2013

Le Collectif Féministe contre le viol se félicite du verdict du Tribunal de Bobigny lors du procès pour viols en réunion qui s'est tenu à Bobigny du 11 au 15 mars 2013. Cinq prévenus comparaissaient pour de multiples viols contre une jeune femme.

La tenue du procès, l'implication du Parquet et des Forces de Police, la vigilance du Président, le partenariat entre l'Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis, SOS Victimes 93, le Collectif Féministe contre le viol (partie civile), les deux avocates de la partie civile Maître Dominique Droux et Maître Lilia Mhissen ont permis à ce procès de se dérouler dans des conditions exemplaires dans le respect de la victime et a abouti à un verdict de 7 à 9 ans d'emprisonnement pour les cinq condamnés. Ce verdict représente un encouragement pour les victimes à chercher de l'aide.

7 - Vivant, mais pas assez pour être jugé. Mort et définitivement hors de portée de la justice pénale. Appel à soutien - AVFT

Dix minutes, c'est le temps que le Tribunal correctionnel de Rennes aura pris pour prononcer l'extinction de l'action publique suite au décès de M.C, médecin rhumatologue, poursuivi pour des agressions sexuelles sur Mme F. alors qu'elle était sa patiente et mineure de 13 ans. "*Nous avons reçu un avis de décès. Nous ne pouvons pas le juger aujourd'hui sauf meilleure explication des parties*", a ironisé le président. Depuis quatre ans - date du dépôt de la plainte - Mme F. attend l'ouverture de son procès. Quatre ans pendant lesquels M.C a eu le temps d'être condamné deux fois pour agressions sexuelles aggravées sur d'autres patientes, tout en restant libre.

Sur invitation du tribunal, le procureur a requis l'extinction de l'action publique, sans un mot ni un regard pour la victime dont il connaissait pourtant la détresse, pour l'avoir vue s'effondrer lors de l'audience de renvoi le 31 janvier. Deux minutes, c'est le temps que le président a accordé à l'avocate de la victime pour présenter ses observations sur le déroulement inique et catastrophique de cette procédure. "*Pas plus de deux minutes, car nous devons aussi juger des vivants*", a dit le président Vivant, M.C l'était encore en janvier dernier lorsque le procès a été renvoyé pour un vice de procédure imputable au ministère public(1). Le 31 janvier, la présidente avait de toute façon déclaré "qu'on ne juge pas les mourants", ce qui relève d'une appréciation tout à fait contestable du point de vue des victimes.

Mme F. a demandé la parole et le président la lui a refusée, "Non, Non » a-t-il dit d'un mouvement de la main lui indiquant de partir, sans la regarder. "S'il vous plaît Monsieur" a-t-elle insisté. "Affaire suivante" a ordonné l'huissier. La victime est priée de partir et de disparaître aussi rapidement que possible. Une trappe sous ses pieds aurait été aussi efficace. "Et si là je faisais un outrage à magistrat, la justice elle fonctionnerait ?" a lancé Mme F. au président. Une "Justice patriarcale !" a fusé dans la salle, venant des amies militantes féministes de Mme F. présentes pour la soutenir.

Quel message le Tribunal a-t-il envoyé aux collégiens et collégiennes présent-es dans la salle, venues "découvrir la justice", ainsi qu'à toutes les femmes ? Celui d'une justice où les femmes victimes sont non seulement privées de procès mais en plus sommées de se taire, d'être les plus invisibles possible afin de ne pas troubler l'ordre public patriarcal dont l'institution judiciaire est l'un des gardiens

Comment soutenir Mmes F. et M. ? : Engager ces procédures va exposer Mmes F. et M. à des frais nouveaux qu'elles n'ont pas la possibilité d'assumer. Nous estimons en outre que les frais liés à l'action en responsabilité de l'État, qui concernent toutes les victimes dans son principe, doivent être supportés de manière solidaire. L'AVFT gère un fonds de solidarité pour les victimes de violences sexuelles, que nous vous invitons à alimenter (formulaire à imprimer ici). Nous évaluons la somme dont nous avons besoin pour lancer ces procédures à 6000 euros. Vos dons vous ouvrent

droit à une exonération fiscale de 66 % si vous êtes imposable (ex : un don de 100€ coûte en réalité 34€).

http://avft.org/IMG/pdf/FORMULAIRE_SOUTIEN.pdf ; Pour toute information : Marilyn Baldeck (06 09 42 80 21) et Laure Ignace (06 84 22 25 57)

8 - Assassinée par son mari dans l'Oise en 2010 : sa sœur dépose plainte pour non assistance à personne en danger - FNSF

Noëlle Dupressoir, avait porté plainte trois fois dans les 6 mois précédant le drame : une plainte pour coups et blessures volontaires, les deux autres plaintes pour menaces de mort et menaces de mort réitérées. Sa mort aurait pu être évitée.

En mars 2010, son mari avait fait l'objet d'une mesure de contrôle judiciaire avec éloignement du domicile et interdiction de l'approcher pendant deux mois. Il avait été condamné le 14 mai 2010 par le tribunal correctionnel, à un mois de prison avec sursis et deux ans de mise à l'épreuve.

Mais une semaine plus tard, lors de l'audience consacré à l'examen de la requête de divorce engagée par cette femme, qui a abouti à une ordonnance de non conciliation, le juge aux affaires familiales - peut-être mal informé des condamnations du mari au pénal - n'a pas pris la juste mesure de la dangerosité du mari. Le mari a été autorisé à revenir au domicile conjugal pour un mois, « pour lui laisser le temps de trouver un hébergement... ». Il aurait pu retourner chez son frère où il avait été hébergé sans problème durant les deux mois d'interdiction du domicile conjugal. C'est durant ce mois, en juin 2010, qu'il a étranglé sa femme.

Mardi 26 mars, une des sœurs de Noëlle ira porter plainte - accompagnée de son avocate - pour non-assistance à personne en danger. La Fédération Nationale Solidarité Femmes et une des associations membre de son réseau, Du Côté des Femmes à Cergy (95), qui s'était portée partie civile à la demande de la famille dans le procès de l'auteur des violences, condamné à 15 ans de réclusion criminelle, soutiennent sa démarche.

Des militantes du réseau Solidarité Femmes et d'autres associations seront présentes aux côtés de la famille pour lui apporter leur soutien et rappelleront la nécessité de l'articulation entre civil et pénal ainsi que de la prise en compte des violences lors des divorces et pour toute décision concernant l'exercice de l'autorité parentale.

9 - Une maire fait retirer les affiches du Salon de l'érotisme - Le 26/03/2013

Une jeune femme blonde, les yeux bandés, qui pose lascivement à côté d'un jeune homme bodybuildé. La publicité qui annonçait le salon de l'érotisme, qui s'est tenu ce week-end au Bourget, n'a pas eu le droit de cité à Villeneuve-Saint-Georges Val-de-Marne. La maire communiste de la ville, Sylvie Altman, a ainsi fait retirer les affiches qu'elle juge sexistes. Pour ce faire, elle a appliqué l'arrêté municipal pris le 30 juin 2010 qui interdit tout affichage de publicité à caractère pornographique dans sa ville. Collées le 13 mars dernier, ces affiches devaient rester jusqu'au 28 mars. « Pour nous, il s'agit d'une publicité d'ordre sexiste, non pas parce qu'il s'agit du Salon de l'érotisme, mais parce que la femme, au-delà d'être en tenue légère, y est mise en scène avec les yeux bandés. Cela renvoie à l'idée de femme-objet et de soumission », explique Sylvie Altman dans un communiqué.

Comme le rappelle « Le Parisien », la commune de Villeneuve-Saint-Georges avait décidé de mettre en place cet arrêté afin de débarrasser la ville des publicités à caractère pornographique affichées sur les murs de la nationale N6. « Il y en avait partout, notamment sur le chemin des écoles. Le seul moyen de s'en prémunir a été de prendre un arrêté », explique la mairie dans les colonnes du quotidien. « Depuis cette date, l'arrêté a été respecté. C'est la première fois depuis deux ans qu'une telle affiche passe entre les mailles du filet », ajoute-t-elle.

10 - SNCF - Harcèlement sexuel au travail : des salariées sanctionnées pour avoir parlé ? - AVFT - Sud Rail

Trois salariées d'une société de nettoyage, sous-traitante de la SNCF, ont décidé de porter plainte pour harcèlement sexuel et moral contre leur supérieur hiérarchique. Elles racontent être embrassées contre leur gré, subir des attouchements et des insultes. Mais depuis qu'elles ont parlé, leurs conditions de travail se sont dégradées et les vexations se poursuivent. La direction de l'entreprise demeure silencieuse, assurant qu'une enquête interne est en cours. Un éventuel procès ne se déroulera pas avant des mois...

« Depuis qu'on a parlé, nos chefs d'équipe nous donnent les pires choses à faire : les trains les plus sales, les quais les plus éloignés. Ils nous demandent même de nettoyer les locaux du personnel, alors que cela ne fait pas partie de notre contrat. » Karima, Houria et Bahia sont salariées de la société de nettoyage H. Reinier, une filiale du groupe Onet, sous-traitant de la SNCF. Elles travaillent à la gare du Nord à Paris, où elles nettoient les wagons et l'intérieur des rames des TGV, Thalys et Eurostar. En octobre dernier, elles ont décidé de dénoncer leur chef d'équipe : elles assurent être harcelées sexuellement et subir des injures de sa part depuis plusieurs mois. Elles sont d'abord allées voir leur direction, qui ne leur a pas apporté le soutien qu'elles espéraient. « Nous sommes ressorties des entretiens en pleurant », rapportent les trois femmes, des mères de familles âgées de 44 à 56 ans.

Épaulées par l'association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT), elles ont finalement déposé plainte pour harcèlement sexuel et moral le 12 décembre dernier. « Quand on arrive le matin, il nous embrasse dans le cou, et y laisse de la salive », « il nous serre les hanches... », « Il nous montre son sexe et se frotte contre nous », égrènent les trois femmes, entre deux sanglots. Et l'ont raconté aux policiers. « C'est tellement humiliant. Il pourrait être mon fils ! », lâche Bahia. « Elles ont osé parler mais beaucoup d'autres femmes sont victimes d'attouchements dans l'entreprise », poursuit Rachid Lakhal, cariste et élu CFDT. Selon plusieurs témoins, l'accusé considérerait de son côté que, « dans le nettoyage, toutes les femmes sont des putes ».

Une direction « préoccupée » mais silencieuse : « Il a aussi enfermé une collègue dans le vestiaire pour la toucher », rapporte une salariée qui est intervenue pour l'arrêter. « Les femmes sont terrorisées », décrit Marilyn Baldeck, déléguée générale de l'AVFT, qui a passé de nombreuses heures à écouter les plaignantes, dont certaines souhaitent rester anonymes. « Certaines d'entre elles ne descendent plus au vestiaire, de peur d'y être agressées. D'autres ont renoncé à déjeuner au réfectoire, préférant être sur les quais, où elles se sentent plus en sécurité. »

Alertée par les plaignantes, puis par la presse [1], la direction se dit « très préoccupée » par cette affaire. Sollicitée à plusieurs reprises par Basta !, la filiale du groupe, qui porte le nom de son principal actionnaire, la famille de Louis Reinier (160^{ème} fortune française) a refusé de s'exprimer sur le dossier. Nous renvoyant à un communiqué publié le 9 janvier 2013, dans lequel elle assure « avoir pris les mesures de prévention nécessaires à la sécurité et à l'intégrité de ses salarié ».

Mais sur les quais de la gare du Nord, les salariées qui ont dénoncé les violences sont sur le qui-vive. Et continuent de travailler sous les ordres de supérieurs qui soutiennent l'homme qu'elles accusent de harcèlement. « Si elles se sentent en danger, pourquoi ne demandent-elles pas une mutation temporaire ? », interroge Vandrille Spire, l'avocat de l'agresseur présumé. « Ce n'est pas aux victimes de bouger mais aux agresseurs », répond Nathalie Bonnet de Sud Rail.

« Un terreau parfait pour que des violences s'exercent » : Avertie par l'AVFT, la Fédération Sud Rail a retiré son mandat au délégué syndical qui soutenait le chef d'équipe mis en cause. Ce délégué est par ailleurs accusé de racket. Plusieurs salariés racontent lui avoir versé de l'argent pour obtenir des contrats de travail. Un temps accueilli par le syndicat Force ouvrière, il en a finalement été aussi exclu. « Les violences sexuelles dans le secteur du nettoyage, c'est malheureusement très

commun », constate Nathalie Bonnet, secrétaire fédérale de Sud Rail. « On a une structuration sexuée de l'emploi qui pose un vrai problème », ajoute Marilyn Baldeck de l'AVFT. « Chez H. Reinier, il n'y a que des hommes en situation d'autorité. Les pouvoirs hiérarchiques renforcent les pouvoirs de domination masculine. On a un terreau parfait pour que des violences s'exercent. »

« On ne comprend pas pourquoi la direction ne réagit pas. Leurs conditions de travail sont devenues vraiment pénibles », s'étonne Nathalie Bonnet, qui assure disposer « d'un nombre élevé de témoignages qui vont tous dans le même sens ». Les salariées sont tellement éprouvées qu'elles ont dû être placées à plusieurs reprises en arrêt de travail. « On se sent même punies d'avoir parlé », souffle Bahia. Selon l'association qui les soutient, elles subissent reproches et vexations. « L'une d'entre elles a reçu un rappel à l'ordre pour n'avoir pas porté son badge. Une autre se voit reprocher de venir travailler à 12h au lieu de 13h, alors que ses horaires sont les mêmes depuis des années... », décrit Marilyn Baldeck.

« Il est clair qu'il règne au sein des équipes de la gare du Nord une très forte tension », peut-on lire dans un rapport du Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'entreprise. « Ce climat ne favorise pas la libération de la parole, les auditions (menées dans le cadre de l'enquête interne, ndlr) devraient être menées loin du contexte de la gare ». Pour l'AVFT, le fait que l'enquête soit menée par l'employeur « alors même que tous les mis en cause sont toujours en poste et exercent une autorité hiérarchique sur de potentielles plaignantes lui ôte d'emblée tout crédit ».

Se taire pour être tranquille ? : « Pourquoi mon client devrait-il subir une sanction disciplinaire alors qu'il n'a rien à se reprocher ? », proteste de son côté l'avocat Vandrille Spire. « Je vous rappelle qu'il est présumé innocent. Beaucoup de salariés le soutiennent. Des courriers et pétitions en attestent. Il est très affecté par cette histoire et est d'ailleurs arrêté pour dépression depuis plus d'un mois. » « Nous ne demandons pas de sanction disciplinaire mais une simple mutation », précise Nathalie Bonnet. « Nous avons adressé un courrier en ce sens à la direction de H. Reinier, ainsi qu'à la SNCF qui, en tant que donneur d'ordre, est responsable de la santé des salariés. » Pour le moment, aucune des deux sociétés n'a répondu.

Plusieurs membres de l'entreprise évoquent par ailleurs des mises à l'écart de personnes soutenant les plaignantes. « J'ai été licencié pour faute grave, ce qui est totalement faux. La vraie raison c'est que je défendais les victimes », affirme ainsi un ancien salarié. Convoqué ce 21 mars à un entretien préalable à une éventuelle sanction, Rachid Lakhil, de la CFDT, s'attend à être licencié. « Mon patron soutient les plus forts. J'aurai dû me taire pour être tranquille et garder mon travail », estime-t-il. Du côté de l'AVFT, on regrette par ailleurs que la confidentialité des courriers envoyés à la direction par l'association, et dans lesquels sont nommées des femmes rapportant des violences, ne soit pas garantie.

Soutien des cheminots : Refusant de changer de lieu de travail, comme le lui proposait sa direction pour la « protéger », la principale plaignante a elle aussi été convoquée à un entretien préalable à une éventuelle sanction. « Pour me rendre sur le chantier qu'ils me proposaient, j'aurai dû multiplier par deux mon temps de transport » s'indigne-t-elle. Accompagnée par une dizaine de cheminots de Sud Rail lors de cet entretien, elle en est finalement ressortie sans sanction. Au quotidien, sur la gare du Nord, la présence de ces syndicalistes aguerris rassure les plaignantes. Mais l'ambiance reste très dure. « Notre déléguée cheminote de site a été menacée par téléphone, elle a dû changer de numéro de portable, rapporte Nathalie Bonnet. Et dans la gare, un homme soutenant l'agresseur présumé lui a couru après. »

Pour justifier l'absence de mesures, ne serait-ce que préventives, pour protéger les plaignantes, la direction avance que l'enquête interne « se poursuit ». De même que l'instruction judiciaire. Mais celle-ci risque de durer des mois, si ce n'est des années. A moins que le dossier ne soit classé, comme le prévoit la défense. « Les collègues qui nous humilient vont-ils rester en place tout ce

temps ? C'est impossible. C'est trop dur pour nous », confie Bahia, la voix tremblante. « C'est vrai, reprend Karima. C'est tellement injuste que quand on arrive au travail, on a l'impression de quitter la France. »

11 - Baby-Loup : la Cour de cassation a rouvert la boîte de Pandore - La CLEF

Par son arrêt du 19 mars, la Cour de Cassation a annulé le licenciement en 2008 d'une employée de la crèche associative Baby-Loup. Celle-ci avait refusé de retirer son foulard islamique alors que le règlement intérieur de la crèche instaure le principe de "neutralité philosophique, politique et confessionnelle". La crèche précise dans ce même règlement intérieur, à l'article 5, que « dans l'exercice de son travail, le personnel doit respecter et garder la neutralité d'opinion politique et confessionnelle, au regard du public accueilli, telle que mentionnée dans les statuts »

La Cour de Cassation a invalidé les jugements successifs du Conseil des Prud'hommes de Mantes la Jolie en 2010, et de la Cour d'appel de Versailles en 2011, qui avaient approuvé le licenciement de l'employée concernée, au motif que " (...) s'agissant d'une crèche privée, (elle) ne peut dès lors, en dépit de sa mission d'intérêt général, être considérée comme une personne privée gérant un service public " à laquelle le principe de laïcité devrait s'appliquer.

C'est un coup violent porté à un projet résolument féministe et innovant, dont l'objectif était (article 2 des statuts) de : « permettre l'insertion sociale, économique et culturelle des femmes habitant le quartier ».

En outre, c'est un recul dans la lutte contre les dogmes religieux - ou imputés à la religion - qui véhiculent un modèle de domination masculine. C'est une décision paradoxale au regard du principe de laïcité, inscrit dans notre Constitution, que de refuser à une crèche d'appliquer ce principe qui permet le vivre ensemble, entre croyants et non-croyants. Cela donne raison aux revendications communautaristes et met en danger les notions d'égalité femmes-hommes et de mixité. De plus en plus, les relations qui s'instaurent dans le monde du travail, au sein des entreprises, des associations, des syndicats, sont soumises à des revendications communautaristes alors que nous assistons à une montée consternante de l'intolérance en France telle que l'indique le dernier rapport de la CNCDH : Racisme, antisémitisme et xénophobie en France[1].

Nous ne pouvons accepter l'emprise communautariste qui bafoue les droits des femmes et les droits humains. Les associations membres de la CLEF demandent au législateur de modifier le code du travail. Il faut légiférer sans attendre.

12 - ONU - 57^{ème} commission sur le statut des femmes - L'échappée belle - Claudy Vou hé, Présidente de Genre en Action

Il s'en est fallu de peu, de très peu, pour que la 57^{ème} Commission de la Condition de la Femme (CWS en anglais) qui vient de s'achever à New York ne fasse faire aux droits des femmes un impardonnable bond en arrière.

L'entêtement de la troïka Russie, Iran, Vatican - pour ne citer que ce tiércé de tête, mais ces pays n'étaient pas les seuls à résister - a affronté pendant deux semaines la détermination des défenseur-es des droits humains des femmes. Et elle a perdu, en partie, son pari rétrograde face aux militant-es et aux gouvernements qui ont fait corps pour la défense des droits humains des femmes.

CORPS, l'objet de tous les débats : Les conservatismes ne connaissent pas de frontières quand ils s'attaquent à leur cauchemar commun : la liberté des femmes à disposer de leur corps, à contrôler leur vie, à choisir leur sexualité, leur-s maternité-s, leurs pensées, leur-s partenaire-s.

A quoi la 57^{ème} Commission a-t-elle échappé ? : D'abord au sort de la 47^{ème} Commission de 2003, également dédiée aux violences contres les femmes et à l'issue de laquelle aucune conclusion n'avait été adoptée. Au sort aussi de la 56^{ème} Commission, en 2012, consacrée aux femmes rurales, restée

dans l'impasse face aux enjeux du partage des pouvoirs entre les sexes sur le terrain de l'héritage, de l'accès aux ressources productives, et, encore, des droits sexuels. Cette fois, des conclusions ont été adoptées, avec des messages forts... mais imparfaits.

La 57^{ème} Commission a échappé à un recul sur le langage des droits et a su maintenir des termes qui sont plus que de simples mots. Le langage de la CEDEF, de la Plateforme de Beijing et de la Conférence du Caire de 1994 sur la population et le développement concernant les droits sexuels et reproductifs a été acquis de haute lutte. Le remettre en question aurait été une dangereuse défaite. Il fallait au contraire renforcer le langage et c'est ce qui a été fait. Le mot « filles » a été retenu, que certains voulaient remplacer par « enfants », quand on sait que le glas de l'enfance, dans certains pays, sonne avec les premières menstrues. L'utilisation du terme « traditionnel » a fait débat... Faut-il parler de « pratiques traditionnelles néfastes », ou simplement de « pratiques néfastes » quand les violences contre les femmes sont l'enjeu ? Evoquer la tradition ne revient-il pas à justifier, en partie, la résistance aux changements et l'attachement aux pratiques ? En lien avec la tradition, la question « culturelle » est revenue en force, y compris par la demande, déboutée de certains pays d'évoquer la souveraineté des pays de décider ce qui constitue, ou pas, un droit des femmes ! La notion de violence par « partenaire intime » est entrée dans le texte par exemple, ne laissant pas aux maris le seul « privilège » de la violence domestique. L'argument a été battu en brèche. « La violence contre les femmes est un problème universel qui nécessite, et a maintenant reçu une réponse universelle » souligne le communiqué final d'ONU Femmes. Ouf !

Mais la CSW n'a pas échappé à tout, donnant donnant : Des revendications concernant les droits des homosexuel·les ont été revues à la baisse par exemple. Les droits sexuels restent à la traîne des droits reproductifs, la contraception d'urgence et l'avortement restent à la discrétion des lois des Etats. Les Conclusions ont sauvé « les meubles », mais ne répondent pas aux objectifs de la 57^{ème} Commission dont l'objectif était de faire progresser les droits sexuels comme levier central pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

Les oppositions entre Etats et « tendances » se sont surtout focalisées autour des traditions et des religions pointées du doigt comme les principales entraves aux droits des femmes. Or, les fondamentalismes religieux et culturels sont rejoints dans leur entreprise archaïque par d'autres fanatismes « modernes », de nombreuses ONG l'ont dénoncé. Le capitalisme sauvage, la mondialisation de la force de travail, le pillage des ressources naturelles, la course à l'énergie coûte que coûte, tout cela contribue à augmenter différentes formes de violences faites aux femmes et aux filles, physiques, mentales, économiques, etc.. Les pays qui les premiers défendent les droits des femmes à la tribune ne sont pas les derniers à accorder une priorité absolue à la sacro-sainte croissance économique et à donner le feu vert à l'accaparement des terres, à l'expropriation des peuples indigènes, aux extractions minières - et les conflits qu'elles causent, aux délocalisations qui font fi du travail décent, aux installations nucléaires et autres technologies contribuant au réchauffement climatique et mettant en péril la dignité, la santé et la sécurité économique, sociale et physique des femmes.

Pour ma part, un malaise ne m'a pas quitté, qui n'avait rien à voir avec le décalage horaire et les litres de cafés absorbés pour lutter contre. D'un côté de la 1^{ère} Avenue, là où siègent les Nations-Unies, une rumeur d'auto-satisfaction bruissait de la plupart des représentations gouvernementales. Mon gouvernement a fait ci, et ça, et plus encore. Bien sûr, il faut dire tout ce qui est fait pour lutter contre les violences faites aux femmes, mais quels gouvernements ont vraiment le courage de dire qu'ils pourraient faire beaucoup plus ? Et puis, ce Président qui soutient si fort la nouvelle politique contre les violences, n'est-ce pas le même qui a été accusé de viols à plusieurs reprises ? Et celui-là, est-ce qu'il ne détient pas le record de la polygamie ? De l'autre côté de l'Avenue, là où se réunissaient les ONG - dont beaucoup n'avaient pas accès aux salles des Nations Unies - montaient d'autres clameurs et témoignages. Une sorte de guerre froide entre les

côtés Est et Ouest de l'Avenue ? Parlait-t-on des mêmes pays ? Et de me demander, à l'écoute des ONG... Est-ce bien ce gouvernement dont je viens d'entendre l'édifiant discours de l'autre côté de l'Avenue qui laisse faire/qui fait ÇA aux femmes de son pays ? De récit en témoignage, le malaise s'est transformé très vite en haut-le cœur et en colère à l'écoute de l'incroyable déchaînement, autour du monde, des violences contre les filles et les femmes, de tous âges, toutes conditions, religions, couleurs, sexualités et contre toutes les personnes, femmes et hommes « LGBT », trans-, inter-genre qui sortent de la norme hétérosexuelle... et au constat, encore et encore, du peu de moyens avec lesquelles les associations travaillent et du manque de soutien politique pour leurs actions.

L'éradication des violences contre les femmes est une question de Droits Humains. C'est le cœur du développement durable. En marge de la 57^{ème} CSW, l'OIF et ONU Femmes ont adopté un plan d'action commun pour prévenir et éliminer les violences faites aux femmes et aux filles dans les pays membres de l'OIF (<http://www.genreenaction.net/spip.php?article9282>). Ce texte vient compléter un arsenal important de déclarations endormies dans l'espace francophone. Pourra-t-il les réveiller ? A la 57^{ème} CSW, il a beaucoup été question de l'agenda post2015 - soit les Objectifs de Développement Durables (ODD) qui suivront les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)). Pour les militant-es francophones de l'égalité de genre, il y a urgence, car les processus sont déjà en marche, avec peu de francophones et peu de genre. Pour inverser la tendance, il y a des RV à articuler ces deux prochaines années : Demain 20 mars aura lieu à Paris le premier Forum Mondial des femmes francophones (<http://www.genreenaction.net/spip.php?article9286>). Dans un an, la 58^{ème} session de la CSW (mars 2014) sera consacrée à genre et Post-2015. Fin 2014, les Chefs d'Etat des pays francophones se réuniront à Dakar pour leur XV^{ème} Sommet, instance suprême de la Francophonie. Le thème des femmes pourrait-il en être l'épicentre pour la première fois. Dès maintenant, Genre en Action s'associe à la Plateforme « Le Monde que nous voulons » pour mieux faire entendre les voix des francophones dans les consultations virtuelles (<http://www.genreenaction.net/spip.php?article9292>). Quels liens faire entre ces processus, et surtout, entre nous ? Parlons-nous, mobilisons-nous, travaillons ensemble pour ne pas risquer une autre « échappée belle » du genre... !

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

13 - Assistanat sexuel : halte à la marchandisation de la sexualité ! - Les Effronté-es

Les effFRONTÉ-es expriment leur totale opposition au projet de Jérôme Guedj, qui réfléchit à mettre en place un service public de «l'assistanat sexuel» via le Conseil général de l'Essonne.

Les « services d'accompagnement sexuel pour les personnes handicapées » menacent de pérenniser un droit à la sexualité auquel la société devrait donner une réponse marchande. L'assistanat sexuel existe d'ailleurs dans les pays réglementaristes de la prostitution où cet emploi est reconnu comme «prostitution spécialisée». Au Danemark, en Allemagne, en Suisse et aux Pays-Bas, se sont en grande majorité des femmes qui sont sollicitées pour offrir aux personnes handicapées des expériences sexuelles, à domicile ou en institution. La Norvège, pays exemplaire en matière de politique sur le handicap, n'a pas créé ce type de service.

En France, les défenseurs de «l'assistanat sexuel» demandent même une dérogation pénale pour ne pas risquer d'être incriminés pour proxénétisme. Il y a quelques jours, le CCN - Comité Consultatif National d'Ethique - a heureusement considéré qu'en matière de sexualité des personnes handicapées, il ne peut discerner quelque devoir et obligation de la part de la collectivité ou des individus en dehors de la facilitation des rencontres et de la vie sociale.

Dans une société qui légitime et banalise l'assistanat sexuel, de plus en plus infirmières et autres aides à domicile risquent d'être sollicitées pour réaliser ces pratiques face à la détresse de leurs

patients. Or l'un des acquis majeurs de la lutte des femmes pour leurs droits a été de ne plus être sexuellement corvéables dans le cadre de l'emploi. Une fois le droit à la sexualité pérennisée, cette revendication aura toute légitimité de s'étendre à tous ceux qui souffrent de solitude, de vieillesse, de maladie, aux sortants de prison, aux grabataires sur leur lit d'hôpital qui pourront expliquer en quoi leur situation (sociale, économique, psychologique et autre) est un frein à une vie sexuelle autonome.

Les assistantEs sexuelLes resteront, quelque soit la façon dont on présente cette activité, des personnes sollicitées pour avoir des pratiques sexuelles avec des personnes qu'elles ne désirent pas. Cela s'appelle de la prostitution.

14 - La vie sexuelle et affective des personnes handicapées doit se faire dans la dignité - La CLEF

Les personnes handicapées veulent exercer leur liberté de choix de partenaire et pouvoir développer leurs propres relations amoureuses. La CLEF, Coordination française pour le lobby européen des femmes, s'engage pour un environnement les favorisant et respectueux de leur dignité. Le handicap ne déshumanise pas. Les personnes handicapées sont des personnes avec un corps, un cerveau, un sexe, des sentiments, des désirs, une pensée...

Jouer sur la commisération pour exprimer la détresse affective et sexuelle des personnes handicapées et y répondre par la marchandisation des corps en proposant des aidant(e)s sexuel(le)s est une fausse solution, réductrice et de facilité. Une fausse solution qui résulterait en une plus grande exclusion et invisibilité par la création d'un service spécifique pour « ces pauvres handicapés », ainsi marginalisés.

L'« achat de services sexuels » s'inscrit, selon la CLEF, dans la continuité de la prostitution, source de contraintes et de violences, domination du corps de l'autre par l'argent. Qu'est-ce qui justifierait que des femmes (la demande est essentiellement masculine) mettent encore une fois leur corps à la disposition des hommes, avec toutes les dérives potentielles que l'on connaît. Après plusieurs années, cette pratique est d'ailleurs questionnée en Suisse et aux Pays Bas.

Faire venir au sein d'un service hospitalier, d'un centre ou d'une institution pour personnes handicapées, une ou un assistant-e sexuel-le au même titre que le/la médecin, l'infirmier-ère, le/la kinésithérapeute ou l'aide-soignant-e et rémunérer ses « services » serait passible de la loi contre le proxénétisme. De même que recourir à des personnes prostituées. Un « ajustement » de cette loi ne saurait être justifié alors que la France est engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes et le trafic des êtres humains. Une solution serait plutôt que, dans les institutions, les rencontres entre deux personnes, les relations consenties entre pensionnaires soient autorisées et que des chambres soient mises à disposition des couples.

Changeons le regard de la société et ouvrons l'environnement afin de multiplier les opportunités de rencontres. Ainsi les personnes handicapées pourront gérer leur vie affective et sexuelle dans le respect de leur dignité et de celle de l'autre.

COLLOQUES, DÉBATS, RÉUNIONS

15 - Invitation du Collectif du 8 mars - Sarcelles - 6 avril

Le Collectif du 8 mars a le plaisir de vous inviter à une journée festive et militante pour les droits des femmes. Nous vous attendons nombreuses et nombreux ! le samedi 6 avril de 14h à 18h à l'Esplanade de la gare RER de Sarcelles. En espérant vous y rencontrer.

16 - Conférence « Ma famille ? Le célibat - Institut Émilie du Châtelet - 9 avril - Paris

L'Institut Émilie du Châtelet a le plaisir de vous inviter à son « Café » le 9 avril 2013, de 18h30 à

20h30 au Jardin des Plantes, Restaurant La Baleine 47 rue Cuvier 75005 Paris. Entrée libre, sans inscription préalable, dans la limite des places disponibles.

Avec Virginie Descoutures, sociologue, allocataire post-doctorante de l'IEC ; Geneviève Guilpain, professeur de philosophie ; Erika Flahault, sociologue, Université du Maine

RADIO, CINÉMA, LIVRES, SORTIES...

17 - Livre : «*Si je viens vers toi...*» - Véronique Verger

Ce livre témoigne sur la prostitution, un ouvrage qui fera sans doute moins de bruit dans les médias parisiens que « Les demoiselle d'Amsterdam » de Martine et Louise Fokkens (Fleuve noir, Libération du 12 mars). « Les charmes d'une femme, ça se monnaye ? Cinq années de prostitution, ça laisse indemne ? » se demande l'éditeur. « Avec ses yeux bleus, profonds, qui en disent long et sa voix rauque, Véronique raconte. Il faut l'entendre. L'émotion est là, palpable. Un début de vie inimaginable, des années de trottoir, quatre enfants de trois pères différents - violents, haineux pour certains au point de vouloir éloigner d'elle ses fils - la ville de Tours, qu'elle a voulu faire sienne et dont elle connaît les rues, les bars, les gens, les mœurs... Véronique Verger est une femme accomplie, mais une mère déchirée et ses paroles sortent tout droit de son cœur et de ses tripes. Bien plus qu'un récit de vie, ce livre est un réquisitoire passionné contre la prostitution : celui d'une femme, qui a traversé tellement d'épreuves que l'on se demande comment elle tient encore debout. Mais cette femme a compris que la vie nous donnait ce que l'on devait connaître, le meilleur comme le pire, pour se réaliser. Elle a franchi les obstacles un à un, a surmonté, grâce à sa volonté de fer et à son énergie rayonnante, la souffrance, la violence, l'épuisement physique et moral, la méchanceté humaine ».

Éditions de Villèle

18 - Livre : *Mariage de même sexe et filiation* Irène Théry - Éditions de l'EHESS

Juristes, politistes, sociologues et anthropologues ont voulu, dans ce livre, faire comprendre pourquoi l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe ne détruira ni le mariage, ni la famille, ni la différence des sexes, ni l'état civil.

La perspective d'une légalisation du mariage et de l'adoption pour les couples de même sexe a suscité ces derniers mois des réactions parfois viscérales. Les questions légitimes qu'elle soulève ne doivent être ni éludées ni instrumentalisées.

Le 29 octobre 2012, l'Union nationale des associations familiales (Unaf) a publié un « dossier d'analyse » du projet de loi sur l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe, sous le titre *Les questions du mariage, de la filiation et de l'autorité parentale pour les couples de même sexe*. L'Unaf s'y oppose majoritairement, alors qu'au contraire les auteurs de ce livre le soutiennent.

Les trois grands objectifs des auteurs sont les suivants : Présenter le contexte international en matière de droits des couples de même sexe et replacer le projet de loi dans la perspective du temps long de l'histoire du mariage et de la filiation en France ; examiner les points du texte qui font l'objet de controverses ainsi que les principaux amendements annoncés (AMP pour les couples de femmes, adoption pour les couples non mariés, etc.) Débattre des alternatives au projet de loi qui ont été proposées (union civile, etc.) et analyser la façon dont ce projet s'inscrit, ou devrait s'inscrire, dans une réforme plus globale de la filiation contemporaine.

Avec les contributions d'Irène Théry, Jérôme Courduriès, Serge Portelli, Anne-Marie Leroyer, Laurence Brunet, Martine Gross, Agnès Fine, Jennifer Merchant

Parution : 28 février 2013 / Prix : 9,00 €

19 - Livre : « *L'automne des femmes arabes* » de Djemila Benhabib

Au printemps 2012, Djemila Benhabib a vécu au rythme du Caire et de Tunis. Avec la curiosité et la passion qu'on lui connaît, elle s'est imprégnée du quotidien et des préoccupations des habitants des deux capitales pour mieux dépeindre l'histoire en marche, celle de deux grands pays que de courageuses insurrections populaires ont débarrassés de leurs dictateurs. Au coeur du combat pour l'avènement de véritables démocraties dans le monde arabe et musulman, deux batailles décisives sont en cours : l'une pour la liberté des femmes, et l'autre, pour la séparation des pouvoirs politique et religieux. En Tunisie comme en Égypte, les victoires électorales de l'islamisme politique mettent en effet en grave péril des acquis laïques et progressistes obtenus de haute lutte par le passé. D'où viendra la lumière ? Djemila Benhabib est convaincue, avec d'autres, que ce sont les femmes qui achèveront les révolutions du printemps arabe. Voici un livre sensible et lucide qui nous fait découvrir les aspirations de millions de femmes et d'hommes qui ne souhaitent rien d'autre que l'égalité et la justice.

20 - Radio Femmes libres - Programme d'avril

Mercredi 3 avril 2013 : avec Maudy Piot pour les 10 ans de Femmes pour le dire, femmes pour ; Journée d'action Abolition 2012, le 13 avril 2013 à la Machine du Moulin rouge

Mercredi 10 avril 2013 : avec Marguerite Abouet, scénariste ivoirienne, auteure de la BD Aya de Yopougon ; Sélection Paroles de femmes au Festival international de Très courts (courts métrages de 3 minutes maxi) le 4 mai 2013 ;

Mercredi 17 avril 2013 : Le septième Kafana, adaptation et mise en scène de Nathalie Pivain au Théâtre de l'Opprimé du 24 avril au 5 mai 2013 ;

Mercredi 24 avril 2013 : rediffusion Les engagements féministes face aux intégrismes avec Claudie Lesselier, Monique Dental et Marie-Jo Salmon (émission de janvier 2011).

Vous pouvez écouter et ou télécharger l'émission pendant 1 semaine sur : <http://rl.federation-anarchiste.org/> et téléphoner pendant l'émission au 01 43 71 89 40

Tel : 0144621204 ou 06 80 63 95 25, mail : marchfem@rezisti.org ; site : <http://www.mmf-France>